

Réf. 132.01/1

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg contre l'initiative de mise en œuvre

Fribourg, le 03.02.2016 – Le Conseil communal de la Ville de Fribourg s'oppose à l'initiative de mise en œuvre.

Cette initiative est contraire aux principes fondamentaux de notre Etat de droit. Elle remet en cause nos institutions en violant le principe de la proportionnalité et la séparation des pouvoirs. Il s'ensuit un affaiblissement de l'autorité de la Justice et de l'Assemblée fédérale. Elle met à mal les relations internationales de notre pays et de ce fait nuit à notre prospérité.

Enfin, elle porte gravement atteinte à la cohésion sociale et au vivre ensemble, en distinguant deux types de citoyens, ce que ne peut admettre l'Exécutif de la capitale cantonale, qui accueille près de 35% d'habitants étrangers.

Il vous recommande de voter NON à cette initiative.